

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2020/JUIL/078	OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE - EXERCICE 2019
<u>Date du conseil municipal</u> 16/07/2020	
<u>Date de la convocation</u> 10/07/2020	
<u>Date de l'affichage</u> 24/07/2020	

L'an deux mille vingt, le seize juillet à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le 10 juillet 2020.

Étaient présents :

Nolwenn **LE BOUTER**, Alban **LANSSELLE**, Catherine **OUSSET**, Philippe **DUCQ**, Stéphanie **SCHUT**, Serge **HAMELIN**, Edith **LION**, Dany **FAROY**, Chantal **REGNAULT-GALLOIS**, Armand **DE MAIGRET**, Jules **NOUGA NOUGA**, Fabrice **HOULIER**, Nathalie **PIEUSSESGUES**, Luis-José **TENTE MARQUES**, Valérie **JACKY**, Sylvie **POIRIER**, Angélique **RAPPAILLES**, Frédéric **BRUNOT**, Nimca **CIGE**, Cédric **CONTENT**, Suzanna **MARTINET**, Mahmut **GÜNER**, Sylvie **GALLOCHER**, Michel **BILLOUT**, Mohammed **KHERBACH**, Guy-Bertrand **TCHIKAYA**, Nathalie **COSSERON**, Clotilde **LAGOUTTE**, Aymeric **DUROX** (arrivée à 19h34).

Madame **OUSSET** est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU la délibération n°2019/AVR/057 en date du 15 avril 2019 par laquelle le Conseil municipal a adopté le budget primitif pour l'exercice 2019 du Centre aquatique,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2019,

CONSIDERANT l'excédent de fonctionnement de 80 193,22 € et le déficit d'investissement de 39 284,03 € que présente le compte administratif 2019,

VU l'ordonnance n°2020-300 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

Après en avoir délibéré, avec 28 voix Pour et 1 voix Contre (A. DUROX),

ARTICLE 1 :

CONFIRME le report sous l'imputation « 001 » des dépenses de la section d'investissement de la somme de 39 284,03 €.

ARTICLE 2 :

CONFIRME le report sous l'imputation « 1068 » des recettes de la section d'investissement de la somme de 39 284,03 €.

ARTICLE 3 :

CONFIRME le report sous l'imputation « 002 » des recettes de la section de fonctionnement de la somme de 40 909,19 €.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 16 juillet 2020

Le Maire,

Nolwenn LE BOUTER



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20200731-2020-JUILL-078-
DE
Date de télétransmission : 31/07/2020
Date de réception préfecture : 31/07/2020